

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°17/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Étaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Étaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR DU BUDGET LOTISSEMENT.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité des voix que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

